



RECU EN PREFECTURE
Le 26 novembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW

025-21250255-20191114-00058870-02

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 novembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 55, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 67, 63, 64, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 72

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 71 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 45), M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 2), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 6 jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 15), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 15), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 71 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 32 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 52), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 15), Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Thierry MORTON.

Absents :

M. Emile BRIOT, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB, M. Ludovic FAGAUT, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 15), Mme Danielle DARD à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 44 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 15), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 63), Mme Danielle POISSENOT à Mme Béatrice FALCINELLA (à compter de la question n° 63), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Catherine THIEBAUT (pour la question n° 72), Mme Ilva SUGNY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 33), M. Gérard VAN HELLE à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 51 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 65 - Education et Politique de la Ville - Cité Educative de Planoise

Délibération n° 2019/005887

Education et Politique de la Ville

Cité éducative de Planoise

Rapporteur : M. l'Adjoint DAHOUI

	Date	Avis
Commission n° 3	30/10/2019	Favorable unanime (3 abstentions)
Commission n° 4	28/10/2019	Favorable unanime

1. Contexte

Le Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) de Planoise est l'un des 80 quartiers labellisés « cité éducative ». Planoise est le plus grand quartier prioritaire de Bourgogne-Franche-Comté (39^{ème} position au niveau national). Il compte près de 21 000 habitants dont 15 286 au sein du périmètre du QPV. C'est le quartier le plus peuplé de la commune de Besançon (13,1 % de la population communale), chef-lieu de département avec 117 000 habitants, au sein d'une agglomération de 192 000 habitants.

Le quartier se situe à l'extrémité sud-ouest du territoire communal, la zone prioritaire couvrant une superficie de 128 ha (dont 105 ha d'espaces publics).

Cette situation est confortée par de nombreux équipements et établissements implantés au cœur du quartier : maison de quartier, piscine-patinoire, gymnases, écoles, collèges, lycées, IRTS, CNFPT, des commerces (trois centres commerciaux), des services (Pôle Emploi, points publics, médiathèque, CCAS, MSAP, crèches, centres de loisirs, théâtre, restaurants, commissariat de secteur...). L'arrivée du tramway à Planoise a concouru au désenclavement du quartier et créé un véritable cordon entre le quartier et le centre-ville.

Le quartier est jeune avec 41,6 % de moins de 25 ans, soit 6 360 jeunes (commune : 35,9 %) et 13,3 % de plus de 60 ans (commune : 20,3 %). 12 329 habitants sont couverts par au moins une prestation CAF. Il est également marqué par une grande diversité, 20 % des planoisiens étant de nationalité étrangère.

Le quartier compte 2 424 demandeurs d'emploi (DE) en janvier 2019 (22 % des DE de Besançon), dont 31 % de bénéficiaires du RSA ; 60 % des DE ont un niveau de formation inférieur au baccalauréat.

Le tissu associatif de Planoise est riche, vivant, varié et bien structuré autour de la maison de quartier.

Le conseil citoyen est installé et poursuit sa montée en charge (formation des membres, structuration de l'instance...) pour tenir sa place aux côtés des pouvoirs publics, dans une démarche de co-construction des actions menées sur le quartier (cf. notamment NPRU, maison du projet...).

2. Thématique éducative à Planoise

Au regard de la thématique éducative, la situation des enfants et des jeunes présente des signes de fragilité avérés. A titre d'exemple, si le taux de retard en CM2 est de 11,4 % au niveau de Grand Besançon Métropole, il est de 30,5 % à Planoise. Cette tendance se retrouve quelques années plus tard lorsqu'on examine la part des jeunes adultes sans diplôme au moins égal au baccalauréat : elle est de 33,2 % sur l'unité urbaine de Besançon, mais de 64 % à Planoise. Dans le même temps, les attentes des familles vis-à-vis de l'école, de sa fonction éducative et intégratrice, sont toujours très fortes. Ces éléments montrent le décalage important existant en matière éducative entre les quartiers

prioritaires et le reste de l'agglomération et entre les attentes des familles et les résultats scolaires. Ils soulignent, s'il en était besoin, l'importance de l'enjeu de la réussite scolaire et éducative dans les quartiers prioritaires en général et à Planoise en particulier.

La réussite éducative, c'est la recherche du développement harmonieux de l'enfant et du jeune, qui contribue à favoriser la réussite des élèves et leur bien-être en développant la cohérence et la complémentarité des actions dans l'école et hors l'école et en transformant les pratiques pédagogiques et éducatives à l'échelle des territoires.

Dans un contexte de préoccupation collective sur le décrochage des jeunes de plus en plus précoce (11-13 ans), la participation du QPV de Planoise à l'expérimentation des « cités éducatives » est une excellente opportunité pour fédérer les acteurs du territoire et assurer le pilotage et la coordination de leur action, axe essentiel qui est à ce jour insuffisamment investi.

3. Stratégie/orientations/objectifs

L'enjeu est de décliner à Planoise les priorités éducatives repérées pour la Ville dans le cadre du PEDT 2019-2022 ; la cité éducative, volet éducatif du contrat de ville pour Planoise, devenant une des priorités de ce PEDT. L'élaboration du parcours de vie autour de l'école avec les usagers (parents et enfants) deviendra alors le mode d'évaluation-action du PEDT. Un parcours spécifique pourra être construit à Planoise pour identifier les leviers prioritaires à mettre en œuvre du point de vue des familles.

La cité éducative de Planoise, en optimisant les dispositifs existants, en assurant leur complémentarité, peut constituer le « chaînon manquant » de politiques convergentes sur le quartier : rénovation urbaine, reconquête républicaine, stratégie pauvreté, mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers...

Le projet de Cité éducative de Planoise s'inscrit dans les orientations ministérielles et propose le renforcement des politiques éducatives, en cohérence avec l'existant et avec une gouvernance repensée.

Ainsi, pour les 3 objectifs fixés par l'Etat dans son appel à candidature (conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles), un ensemble de pistes d'actions sont envisagées. Elles ont été formulées par l'équipe projet sur la base de discussions avec les partenaires concernés et des propositions issues de la concertation menée au collège Diderot le 16 octobre dernier. Elles devront être ajustées et complétées en vue de leur déploiement sur la période 2020-2022. Elles ont vocation à structurer le plan d'actions de la cité éducative.

3.1. Conforter le rôle de l'école

=> Favoriser la socialisation précoce des enfants :

- Accueillir dans de bonnes conditions les enfants de petites sections (Postes ATSEM titulaire passant de 0,4 à 0,5 TPE pour les 11 maternelles du quartier + 1 ETP pour les toutes petites sections).
- Accompagner de façon plus individualisée les enfants scolarisés pour la première fois, renforcement du lien avec les parents.

=> Améliorer les conditions de travail au sein des écoles :

- Doter chaque classe de maternelle d'un outil numérique adapté après un travail de définition des besoins avec les enseignants. Accès au numérique éducatif dès la maternelle, gestion des cahiers de vie, de progrès...

=> Lutter contre l'absentéisme, améliorer le climat scolaire :

- Appui aux directeurs d'écoles primaires (lutte contre l'absentéisme, relation avec les familles, continuum éducatif) par le recrutement de 5 postes dédiés. Portage associatif souhaité par l'Education Nationale.
- Prise en charge des élèves hors cadre.

=> Améliorer les relations entre les parents et l'institution scolaire :

- Mobilisation de ressources d'interprétariat à la demande des chefs d'établissements pour faciliter le dialogue avec les parents.

- Développement de lieux de coopération avec les parents. Les lieux d'accueils doivent être diversifiés pour favoriser la participation de familles particulièrement éloignées des dispositifs.
- Mobilisation de l'offre de soins autour des besoins repérés (orthophonie, prise en charge psy,...).

=> Valoriser les réussites individuelles et collectives

3.2. Promouvoir la continuité éducative

=> Evaluer le PEDT sur la base du parcours de vie des enfants

=> Mettre en place des formations communes (enseignants, animateurs jeunesse, ATSEM...) :

- organisation de conférences et de débats thématiques
- analyses de pratiques

=> Assurer un accompagnement personnalisé des jeunes :

- Création d'un lieu de vie (internat destiné aux collégiens pour lesquels un éloignement de la cellule familiale et/ou du quartier est souhaitable).
- Renforcement de l'intervention de l'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville). Permettre une montée en charge des accompagnements à domicile assurés par l'AFEV (de 60 à 120), déployer le programme Démo Campus.

=> Renforcer le PRE :

- Renforcer le Programme de Réussite Educative par d'une part la mise en place de deux référents de réussite éducative, ce qui permettrait d'accompagner environ 150 enfants supplémentaires avec un développement attendu notamment au niveau des enfants les plus en difficultés, et d'autre part le développement d'actions semi-collectives les plus pertinentes pour le parcours des enfants suivis. Désignation d'un référent PRE unique pour chaque école. Création d'une classe relais pour assurer la prise en charge des élèves « hors cadre ».

=> Favoriser l'ouverture culturelle :

- Expérimenter sur le quartier de Planoise le développement des parcours culturels pour les enfants d'âge maternel.

=> Encourager la pratique sportive :

- Gratuité des licences USEP.

=> Créer un tiers-lieu dédié à la réussite éducative :

- création d'un pôle ressources pour les professionnels et les familles
- identifier le lieu de pilotage et de coordination de la cité éducative
- favoriser les rencontres entre les acteurs

=> mobiliser et impliquer les parents :

Poursuivre les ateliers parentalité proposés aux 9 classes de TPS. Proposer des actions dès la petite enfance ainsi qu'aux étapes cruciales du parcours scolaire (notamment CP, 6^{ème}, seconde).

3.3. Ouvrir le champ des possibles

=> Améliorer l'orientation des jeunes, développer leur ambition :

- Mobiliser Pôle Emploi pour valoriser les compétences et l'image des jeunes.
- Mener un travail sur l'orientation dès le plus jeune âge.

=> Mobiliser le projet « Planoise quartier d'excellence numérique » au profit des jeunes et de leur famille :

- Donner toute leur place aux parents, et mieux coordonner l'ensemble des acteurs de l'éducation via le projet « e-éducation de Planoise, quartier d'excellence numérique », qui s'inscrit totalement dans la logique attendue par la Cité éducative.
- Créer un « parcours numérique » pour initier les enfants à l'ensemble des métiers du numérique.

- Travailler sur l'implantation d'une « Digitale Académie » et d'un CFA du numérique pour lutter contre le renoncement aux études supérieures des jeunes du quartier, leur ouvrir des perspectives nouvelles et des formations non disponibles dans le Grand Besançon.

=> Encourager la mixité sociale :

- Permettre aux enfants des écoles situées dans les communes périphériques de la circonscription et à ceux des écoles de Planoise de se découvrir avant l'entrée en 6^{ème} : organisation de rencontres sur différentes thématiques, dans le quartier, dans les communes périphériques ou dans des lieux neutres (action préparée au printemps 2019, engagée depuis la rentrée 2019-2020, démarrage financé sur le fonds de la cité éducative).

=> Favoriser les déplacements des jeunes, dans le quartier et hors du quartier :

- Favoriser l'accès des jeunes aux transports publics de la métropole (achat de titres de transport)
- Mettre en place un « pédibus » dans le cadre périscolaire.

3.4. Financements

Le coût total estimatif de cet ensemble d'actions est de l'ordre de 2 M€. La contribution de l'Etat ne peut pas excéder 80 % de ce montant.

L'engagement de la Ville de Besançon proposé est de l'ordre de 400 K€ sur 3 ans ; cette contribution correspondra pour l'essentiel à la valorisation d'actions conduites ou d'actions en développement au titre des politiques sectorielles (accueil des enfants en toute petite section de maternelle, renforcement du PRE, parcours culturels, accès au numérique éducatif,...) ou au titre de la politique de la ville.

Seule la question du cofinancement d'un chef de projet opérationnel, indispensable à la cohérence recherchée des actions, peut faire appel à des crédits nouveaux de la Ville, pour un montant maximal de 125 000 € pour la période 2020-2022. Le positionnement de ce chef de projet reste à établir.

Les différentes actions feront l'objet de conventionnements après que l'Etat aura validé le dossier.

4. Gouvernance et pilotage

Compte tenu de la convergence des deux dispositifs, il est envisagé un pilotage unique de la cité éducative et du PEDT ainsi qu'un suivi précis au titre de la politique de la ville.

La gouvernance partenariale du projet de cité éducative reposera sur une équipe constituée du chef de projet opérationnel épaulé par le groupe de pilotage opérationnel (trinôme des chefs de file Education Nationale, collectivité, Etat) et les principaux partenaires de la cité éducative (en particulier CAF et Département).

Cette équipe devra notamment :

- centraliser l'information, assurer l'objectivation des situations et pilotage de la construction partenariale des réponses,
- assurer le suivi de l'efficience et de la complémentarité des interventions et des dispositifs (notamment REP+, Anru, contrat de ville),
- assurer la gestion administrative et budgétaire des moyens dédiés à la cité éducative (y compris fonds de la cité éducative) et leur bonne articulation avec le droit commun et les moyens spécifiques de la politique de la ville,
- animer le comité technique local de la cité éducative : organisé autour des réseaux d'écoles et de collèges, en y associant, sous la responsabilité des chefs de file, les divers partenaires, services de l'Etat, des collectivités locales, dont en premier lieu la commune et la métropole, et enfin les associations qui interviennent sur le territoire sur les champs éducatifs. Il s'agit d'un espace de coordination et de partage d'information entre les acteurs éducatifs, et d'impulsion/construction d'actions éducatives qui se réunira 3 à 4 fois par an.
- mobiliser les outils numériques et les acteurs locaux de la filière pour communiquer, à l'interne comme à l'externe, et coordonner la cité éducative : cartographie des ressources, des acteurs et des dispositifs.

En outre, la gouvernance de la cité éducative s'appuiera sur un Comité de pilotage élargi composé du comité local et des principaux partenaires : GBM, Département, Région, CAF, élus, experts, têtes des réseaux associatifs et pilotes de dispositifs partenariaux, IEN, enseignants, personnels d'éducation, conseillers citoyens, fédérations de parents d'élèves, délégués de classe. Il aura un rôle de suivi et d'évaluation de la stratégie éducative déployée et apportera des ajustements si nécessaire. Le comité de pilotage élargi sera un espace de concertation et de partage de valeurs et d'objectifs. Il se réunira 1 ou 2 fois par an.

Perspectives/calendrier

- Restitution auprès des partenaires de la synthèse du temps de concertation et présentation du plan d'actions le 13/11/2019.
- Remontée des projets au niveau régional le 15/11/2019.
- Décision de l'Etat et conventionnement en début d'année 2020

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver le dossier de cité éducative de Planoise.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,


Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0